



3 septembre 2018

(18-5464)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES TARIFAIRES VISANT CERTAINS PRODUITS
EN PROVENANCE DE CHINE II**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

La délégation des États-Unis a fait parvenir la communication ci-après, datée du 31 août 2018, en demandant qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le 23 août 2018, les États-Unis ont reçu la lettre de la Chine datée de ce même jour dans laquelle elle demandait l'ouverture de consultations conformément à l'article 4 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* et à l'article XXIII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994*. Cette lettre a été distribuée sous la cote WT/DS565/1.

Les États-Unis acceptent la demande d'ouverture de consultations présentée par la Chine. Nous demeurons à la disposition des fonctionnaires de votre mission afin de convenir d'une date mutuellement acceptable pour la tenue de ces consultations.
